

## DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

---

Conformément à l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088, les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant la prise en compte ou non des principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité issues de leurs décisions d'investissement.

### 1. DÉFINITION

Les incidences négatives en matière de durabilité représentent les effets négatifs que peuvent avoir les décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs de durabilité correspondent aux problématiques environnementales (émissions de gaz à effet de serre, biodiversité...), sociales (respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption...) et de gouvernance (représentation des femmes au sein des organes de direction...).

### 2. PÉRIMÈTRE

La déclaration de l'intégration ou non des principales incidences négatives dans les décisions d'investissement sont applicables aux fonds gérés par la Banque ainsi qu'aux offres Gestion Déléguée et Gestion conseillée et Comptes Solutions Investissements.

### 3. MISE EN ŒUVRE

La Banque Transatlantique Luxembourg a développé une approche responsable pour ses investissements dans des entreprises émettant des instruments cotés avec :

- La mise en place d'une politique d'exclusion : Cette volonté s'associe d'abord à une politique d'exclusion partagée avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Banque Transatlantique Luxembourg exclut de sa gestion les sociétés impliquées dans le développement, la production et la distribution d'armes dites controversées. Le périmètre d'exclusion comprend les mines anti-personnel telles que définies dans le traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999 ainsi que les armes à sous-munitions telles que définies par la convention d'Oslo adoptée en 2008.

Adhérant pleinement aux valeurs portées par la Responsabilité Sociale et Mutualiste, la Banque Transatlantique Luxembourg s'engage et s'associe à Banque Transatlantique, à Crédit Mutuel Asset Management et à Crédit Mutuel Gestion qui au sein du comité de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) collaborent à cette démarche. En constante évolution, ce comité poursuit une réflexion sur des secteurs à fort impact négatif sur l'environnement ou dont le profil de risque en matière de responsabilité sociale est très élevé. Une politique d'exclusion sectorielle est alors définie et vise les secteurs des centrales thermiques au charbon, de

BANQUE TRANSATLANTIQUE  
LUXEMBOURG

l'armement, des mines et cette réflexion se prolongera sur d'autres secteurs que la Banque considère comme controversés.

- L'analyse et la notation ESG : Ayant une démarche d'investissement durable et responsable, la Banque analyse les informations financières et extra-financières des entreprises afin de les intégrer dans les décisions d'investissement, en faisant preuve de transparence auprès de ses clients. La politique d'analyse extra-financière s'appuie sur la recherche produite par des fournisseurs spécialisés en la matière et sur les analyses qualitatives réalisées de Dubly Transatlantique Gestion qui dispose d'une équipe d'analyste-gérants en charge d'identifier si la stratégie d'une entreprise est à même de générer une croissance responsable et durable. La Banque s'appuie également sur les analyses de son fournisseur de données MSCI pour évaluer les risques et la notation ESG d'une société.

Suite à la publication des RTS de l'ESMA du 2 février 2021, la Banque a regroupé en 4 catégories les principales incidences négatives :

Catégorie	PAI / Principales Incidences Négatives
Climat et environnement	Émissions de gaz à effet de serre
	Empreinte carbone
	Intensité de gaz à effet de serre des sociétés investies
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
	Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
	Intensité des émissions de gaz à effet de serre (pour les Etats)
	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers
	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique
Production des déchets et utilisation des ressources en eau	Rejets dans l'eau
	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
Violation des droits de l'homme	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
	Pays d'investissement sujets à des violations de normes sociales
Domaines sociaux et droit des employés	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
	Diversité des genres au sein des conseils d'administration

---

BANQUE TRANSATLANTIQUE  
LUXEMBOURG

---

Suite à des analyses approfondies, la Banque a conclu que **les données actuellement disponibles concernant les principales incidences négatives ne sont pas suffisamment robustes pour permettre une prise de décision d'investissement éclairée et rigoureuse.**

En conséquence, et après avoir soigneusement évalué la pertinence et la fiabilité des informations accessibles, la **Banque a décidé, dans le contexte actuel, de ne pas intégrer les PAI dans ses décisions d'investissement.** Cette décision reflète notre engagement envers la rigueur analytique et la protection des intérêts de nos clients, conformément aux normes réglementaires en vigueur.

Toutefois, dans un souci de transparence envers ses parties prenantes, la Banque s'engage au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à intégrer les PAI dans son processus d'investissement si les données disponibles sont suffisamment robustes pour permettre une prise de décision d'investissement éclairée et rigoureuse.

Il est important de noter que la Banque intègre dans sa politique d'investissement une démarche en matière d'analyse des impacts sur la durabilité. Elle attache une importance croissante à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Le système d'information intégrera notamment les PAI afin de permettre aux équipes d'investissement de mesurer en direct les effets de leur choix d'investissement sur les principales incidences négatives agrégées au niveau du portefeuille.